

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

22/07/06
N° 03

DATE DE CONVOCATION :

30 JUIN 2022

DATE D’AFFICHAGE :

30 JUIN 2022

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 13

Votants : 21

L’an deux mille vingt-deux, le six juillet, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*Salle Jean-de-la-Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Christelle DEROYE, Jennifer DIOT, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Viviane GROUARD, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON

Étaient absents excusés :

Aurélié CLAVON donne procuration à Francis BELLUAU,
Jean-Louis CECCANTI donne procuration à Anne-Marie GARNIER,
Annie COSME donne procuration à Christophe GOUSSÉ,
Sylvie HÉRON donne procuration à Viviane GROUARD,
Christian JONCHERAY donne procuration à Christelle DEROYE,
Magalie LOUAZÉ donne procuration à Alain GALLET,
Karine NÉEL donne procuration à Jennifer DIOT,
Laëtitia ROSSI donne procuration à Jean COCHIN,
Julie HEUZARD,
Lucas JUIGNÉ,

Secrétaire : Alain GALLET

OBJET : Tarifs de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire – Année scolaire 2022-2023

Après réflexion et avis favorable des commissions des Affaires Scolaires et des Finances qui se sont réunies conjointement le 29 juin 2022, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les modifications tarifaires suivantes applicables pour la rentrée scolaire 2022-2023 :

• **Cantine Scolaire :**

- Forfait 4 ou 5 jours (*inscription à l’année*) : 3,70 €/repas
- Fréquentation occasionnelle : 4,40 €/repas
- Hors-secteur : 4,20 €/repas
- Adultes : 6,15 € /repas
- Forfait 4 jours école privée Notre-Dame (*inscription à l’année*) 4,00 €/repas

- **Garderie Périscolaire :**

- Vacation du matin (7h30 – 8h30) : 2,00 €/vacation
- Garderie du soir si l'enfant est récupéré avant 16h00 : Gratuité
- Garderie du soir si l'enfant est récupéré entre 16h00 et 18h30 : 2,00 €/vacation
- Suppression de la gratuité à partir du 3^e enfant fréquentant la garderie
- Gratuité pour les enfants prenant le car

Après vote

- 20 voix « pour »
- 0 voix « contre »
- 1 abstention

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOpte à la majorité des membres présents et représentés les modifications tarifaires présentées ci-dessus à savoir :

- **Cantine Scolaire :**

- Forfait 4 ou 5 jours (*inscription à l'année*) : 3,70 €/repas
- Fréquentation occasionnelle : 4,40 €/repas
- Hors-secteur : 4,20 €/repas
- Adultes : 6,15 €/repas
- Forfait 4 jours école privée Notre-Dame (*inscription à l'année*) 4,00 €/repas

- **Garderie Périscolaire :**

- Vacation du matin (7h30 – 8h30) : 2,00 €/vacation
- Garderie du soir si l'enfant est récupéré avant 16h00 : Gratuité
- Garderie du soir si l'enfant est récupéré entre 16h00 et 18h30 : 2,00 €/vacation
- Suppression de la gratuité à partir du 3^e enfant fréquentant la garderie
- Gratuité pour les enfants prenant le car

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le six juillet deux mille vingt-deux.

Francis BELLUAU,
Maire,

Publiée par voie électronique
le 20 juillet 2022